

pris séparément, ne rencontre point le même accueil dans des natures diverses : tel sera frappé d'une raison qui pour un autre passerait inaperçue, et souvent telle considération accessoire à laquelle votre voisin n'aurait pas pris garde, suffira pour vous arrêter court, et vous offrir un obstacle insurmontable.

Il est donc parfaitement loyal et parfaitement sincère de mettre en avant, lorsqu'on fait porter un ordre à la connaissance des élèves, non point les motifs qui vous ont déterminé, vous, directeur, mais les raisons qui sont de nature à agir plus efficacement sur l'esprit des élèves. Ces dernières sont réelles aussi ; elles ont leur valeur à vos yeux et leur place dans vos calculs. Les jeunes gens qui en reconnaissent, d'ailleurs, la force, les mettraient volontiers, à leur point de vue, en première ligne. Il n'y a donc pas même de réticence, de la part de l'autorité, dans le silence qu'elle croit devoir garder sur d'autres motifs, péremptoires à ses yeux, mais faits pour échapper aux subalternes.

Je donnerai cette fois un exemple très simple et très clair à l'appui de mes explications.

Les élèves d'une école ont l'habitude de célébrer une petite fête pour laquelle ils préparent, suivant l'usage consacré, un concert et une représentation dramatique. Mais, par une suite de circonstances diverses, la discipline a été singulièrement ébranlée dans l'établissement. Le chef d'institution ne voit pas approcher sans une appréhension légitime ce moment un peu critiqué où la surveillance deviendra plus malaisée, en même temps que le désordre plus imminent. Or, il se trouve que des examens importants ont été précisément changés de date et quelque peu rapprochés. C'est là une raison pour renoncer cette fois à la fête traditionnelle. Les élèves, qui n'affrontent jamais sans frayeur l'interrogatoire d'un jury, comprennent fort bien qu'on

ne veuille point compromettre le succès de leur préparation. Il est donc tout à fait permis et tout à fait légitime de leur dire, eu égard aux circonstances et à la proximité des examens, au dérangement et à la dissipation qu'entraînent l'étude des rôles et l'embarras des répétitions, qu'on ne donnera point suite au projet de pièce. Il n'y a rien dans tout cela que de parfaitement correct. Néanmoins, il n'est pas douteux que, malgré la perspective des examens, il n'aurait été rien changé aux habitudes prises, si la discipline avait été dans un état plus satisfaisant.

On peut dire d'une façon générale que, là comme ailleurs, la latitude dont jouit l'autorité est absolument proportionnée au degré de son affermissement. Si l'influence dont elle a besoin pour se faire obéir, n'est pas au-dessus de toute atteinte et à l'abri de toute discussion, l'autorité doit s'interdire absolument toute explication qui serait attendue, et, à plus forte raison, demandée. Au contraire, si le pouvoir s'exerce paisiblement, si le commandement ne rencontre pas d'obstacles, si l'obéissance n'offre pas d'hésitation, il faut mettre au nombre des plus heureux fruits dus à cette entente et à cette concorde, la possibilité de rendre la soumission plus douce aux élèves, en leur donnant, pour se rendre aux prescriptions qui leur sont imposées, des motifs qui satisfassent leur raison.

Jusqu'ici nous nous sommes efforcé, pour montrer les caractères de l'autorité, de la considérer en elle-même. Cette méthode a quelque chose d'abstrait. L'autorité n'est pas isolée ; on ne saurait, pas plus dans l'ordre des réalités que dans celui des idées, la concevoir comme ayant une existence absolument indépendante et séparée. Celui qui commande suppose celui qui obéit ; et il convient, après avoir montré de quelle façon doit être donné un ordre par celui qui a le